



INSTRUCTIONS POUR LA DEMANDE D'ANNULATION

Ce formulaire ne doit être déposé que si la contravention est imposée à vous, à votre véhicule ou si vous avez une procuration notariée reçue du propriétaire du véhicule. Veuillez cocher la case appropriée et remplir toute section qui s'applique à votre contravention.

- ❑ **Admission présumée d'infraction:** Une admission présumée d'infraction est enregistrée quand le propriétaire du véhicule ou son conducteur ne répondent pas à une contravention, soit en la contestant, soit en payant la contravention dans un délai de 60 jours civils à partir de la date de la contravention.
- ❑ **Décision par défaut :** Une décision par défaut est enregistrée si la contravention était inscrite pour une audience, mais le conducteur ne s'est pas présenté à l'audience et l'auditeur a inscrit un jugement de responsabilité, se basant sur les preuves du gouvernement.

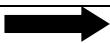
En décidant s'il faut approuver votre demande d'annulation et vous permettre de reporter l'audience, l'auditeur devra déterminer si les points suivants s'appliquent :

1. Le jugement par défaut ou admission présumée a été inscrit dans un délai de 60 jours civils à partir de la date de réception de la Décision d'annulation.
2. Vous prouvez que:
 - a. Votre défaut de réponse est une négligence excusable et
 - b. Vous avez une défense suffisante en matière de votre infraction.

Il y a quelques **exceptions** au délai de 60 jours :

Si l'infraction sous-tendant le jugement par défaut ou l'admission présumée implique une infraction pour conduite sans assurance, une infraction constatée par contrôle-photo ou une infraction de la loi sur les conducteurs distraits (par ex. téléphone portable), votre Demande doit être reçue dans un délai de 365 jours civils à partir de la date d'enregistrement du jugement par défaut ou de l'admission présumée pour les raisons suivantes :

1. Utilisation (d'un véhicule) sans assurance – preuve que l'assurance était en vigueur à la date de la contravention.
2. Conduite distraite (1^{ère} infraction) – preuve d'acquisition d'un dispositif mains libres (les infractions texto exclues.)
3. Une infraction pour laquelle votre défense est que vous n'étiez pas le propriétaire ou le locataire du véhicule au moment de l'infraction ou que le véhicule ou ses plaques d'immatriculation ont été volés au moment de l'infraction.

Nom (en caractères d'imprimerie)	Adresse	Date
Signature 		

Toute personne qui utilise un nom ou adresse fictif et/ou sciemment fait une fausse déclaration sur cette demande se trouve en violation de la loi du District et est sujet à une amende maximum de 1.000\$ ou 180 jours d'emprisonnement ou aux deux peines. (DC Official Code §22-2405).

Visitez notre site web: dmv.dc.gov ou composez le 311 ou le 202-737-4404 pour toute information additionnelle.
Pour signaler tout gaspillage, toute fraude ou abus par une agence du gouvernement du District ou un employé du District, appelez le Service de l'Inspecteur général du District au 1-800-521-1639